

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1983)

Rubrik: Europe et Amérique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme par le passé, le CICR a maintenu des relations suivies avec la plupart des Sociétés nationales et des gouvernements d'Europe et d'Amérique du Nord : il les a informés de ses activités dans le monde ; il a souvent obtenu leur soutien, soit sur le plan financier, soit par des contributions en nature, (voir Tableau V pp. 122-123), soit encore en leur demandant de mettre à sa disposition du personnel qualifié ; le CICR a aussi participé dans ces pays à plusieurs réunions du mouvement de la Croix-Rouge (voir aussi le chapitre consacré aux « Affaires générales » dans le présent Rapport). Ces relations ont notamment été entretenues par des missions qui ont été effectuées par le Président du CICR, plusieurs membres du Comité (voir ci-dessous), des membres de la direction et d'autres collaborateurs de l'institution.

Par ailleurs, le CICR a reçu la visite de M. George Bush, vice-président des Etats-Unis, le 4 février ; celui-ci a été accueilli au siège de l'institution par M. Hay, Président du CICR, et par M. Richard Pestalozzi, vice-président, ainsi que par des membres de la direction.

En 1983, le CICR a poursuivi ses activités en Pologne et il a effectué de nouvelles visites de lieux de détention en Irlande du Nord.

Enfin, par le biais de son Agence centrale de recherches, il a continué à traiter des demandes d'enquête découlant de la Deuxième Guerre mondiale et de conflits postérieurs en Europe.

Missions du Président du CICR

Du 16 au 19 mars, M. Alexandre Hay, Président du CICR, a effectué une visite en URSS, en compagnie du directeur des Activités opérationnelles du CICR ; le délégué général du CICR pour l'Asie était déjà sur place depuis le 14 mars. Le Président du CICR s'est entretenu avec M. G.M. Kornienko, premier vice-ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec plusieurs responsables de ce ministère et de celui de la Défense, sur des sujets humanitaires d'intérêt commun, en relation notamment avec le conflit afghan. Les représentants du CICR ont également été reçus par M. Valeri A. Baltiyski, président de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, ainsi que par son premier vice-président, M. Youri E. Danilov.

En République démocratique allemande, où il a séjourné du 25 au 29 avril, M. Hay a rencontré, à Berlin, M. E. Honecker, Président du Conseil d'Etat, et M. Fischer, ministre des Affaires étrangères, avec lesquels il s'est entretenu des activités du CICR dans le monde ; M. Hay a également rappelé à ses interlocuteurs l'importance des Protocoles additionnels auxquels la RDA n'est pas encore partie. A Dresde, le Président du

CICR a eu des entretiens avec les dirigeants de la Croix-Rouge allemande de la RDA, dont M. S. Akkermann, président ; en outre, il a participé à une réunion du présidium de cette Société nationale.

Accompagné notamment par le directeur des Activités opérationnelles du CICR, M. Hay s'est déplacé à Paris, (France), le 1^{er} juin, pour y recevoir la médaille que l'Institut international des Droits de l'homme de Strasbourg a décernée au CICR en hommage pour son action dans le monde. En outre, il a eu un entretien avec M. Cheysson, ministre des Relations extérieures, sur les principales activités en cours du CICR ; il a aussi rencontré M. Soutou, président de la Croix-Rouge française.

Invité par la Croix-Rouge du Liechtenstein à participer à la 39^e session de son Assemblée générale, le 6 juin, M. Hay a présenté un exposé qui lui a permis de faire le tour des principales activités et préoccupations du CICR et de lancer un appel au gouvernement du Liechtenstein pour l'encourager à ratifier les Protocoles additionnels. Ce sujet a notamment été repris dans les entretiens que la princesse Gina, présidente de la Société nationale, et M. H. Brunhart, chef du gouvernement, ont accordés au Président du CICR.

Aux côtés des Présidents de la Commission permanente et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Président du CICR, accompagné du chef du Département de l'information, a participé à l'ouverture du X^e Festival international de films de la Croix-Rouge et de la Santé qui s'est déroulé à Varna, en Bulgarie, du 16 au 25 juin.

En visite à La Haye (Pays-Bas), les 29 et 30 août, M. Hay a prononcé un discours sur l'histoire du droit international humanitaire, lors de la cérémonie qui a marqué l'émission, par la poste néerlandaise, d'une série de quatre timbres en faveur de la Croix-Rouge et qui s'est déroulée au Palais de la Paix, en présence notamment de la reine Beatrix. Le chef du Département de l'information, qui accompagnait M. Hay, a présenté, pour sa part, un exposé sur l'importance de la diffusion du droit international humanitaire. A l'occasion de ce déplacement, le Président Hay a rencontré M. Van den Broek, ministre des Affaires étrangères, et a eu avec lui un échange de vues sur quelques-unes des opérations du CICR dans le monde. Il s'est aussi entretenu avec les dirigeants de la Croix-Rouge néerlandaise, dont son président, M. Kraijenhoff.

Le 29 septembre, le Président du CICR s'est rendu à Bonn (République fédérale d'Allemagne), où il a été accueilli par le président de la Société nationale, le Prince de Sayn-

Wittgenstein-Hohenstein; en outre, il s'est entretenu des activités du CICR avec M. Genscher, ministre des Affaires étrangères.

Le Président du CICR a effectué une visite officielle en **Espagne**, du 24 au 26 octobre; il a été accueilli, à Madrid, par M. Enrique de la Mata, président de la Croix-Rouge espagnole et président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. M. Hay a été reçu en audience par le roi Juan Carlos. Par ailleurs, il s'est entretenu avec M. Fernando Mórán López, ministre des Affaires étrangères, avec M. Fernando Ledesma Bartret, ministre de la Justice, ainsi qu'avec d'autres hauts responsables de ces ministères. Ces entretiens ont permis, d'une part, de faire une présentation générale des activités du CICR dans le monde et, d'autre part, de reprendre la question des visites, en Espagne, aux personnes incarcérées en vertu de la législation antiterroriste (la série précédente de visites du CICR remonte à 1981); les autorités espagnoles ont confirmé l'accord de principe qu'elles avaient donné au CICR en 1982. La mission présidentielle a aussi été l'occasion d'encourager le gouvernement espagnol à ratifier les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Aux **Etats-Unis**, les 11 et 12 novembre, le Président du CICR s'est adressé à la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales, réunie en séance plénière à New York, sous la présidence du prince Sadrudin Aga Khan et du prince Hassan de Jordanie; son discours était intitulé «Le CICR et les questions humanitaires internationales». Le directeur des Activités opérationnelles du CICR a parlé, quant à lui, des deux volets de l'action humanitaire du CICR que sont la protection et l'assistance (les deux discours ont été publiés dans la Revue internationale de la Croix-Rouge de janvier-février 1984).

Missions de membres du Comité

M. Maurice Aubert s'est rendu en **Bulgarie** pour assister à la 5^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques, qui s'est tenue à Sofia, du 28 mars au 1^{er} avril. Aux **Pays-Bas** il s'est entretenu, le 16 juin, avec M. Van den Broek, ministre des Affaires étrangères.

A l'invitation de la Croix-Rouge de **Grande-Bretagne**, M. Thomas Fleiner a donné plusieurs conférences sur le droit international humanitaire dans les milieux universitaires de ce pays.

Aux **Etats-Unis**, M. Rudolf Jäckli a participé au séminaire de droit international humanitaire, organisé par l'«American Society of International Law», la Croix-Rouge des Etats-Unis, l'université de Hawaï et le CICR, à Honolulu, du 16 au 18 février, ainsi qu'à un symposium sur la protection de l'individu dans le droit international humanitaire et dans les droits de l'homme, organisé par la Croix-Rouge américaine, à San Francisco, le 22 février.

M. Olivier Long a rencontré des responsables du ministère des Affaires étrangères de **Grande-Bretagne**, le 24 mai, pour traiter de questions financières.

M. Marcel Naville s'est rendu à Lisbonne, au **Portugal**, le 8 mai, pour recevoir du Président de la République la haute distinction de membre honorifique de l'Ordre de la Benemerenza, conférée au CICR.

Enfin, M^{me} Andrée Weitzel a représenté le CICR au congrès de la Croix-Rouge de **Roumanie**, le 8 septembre.

Pologne

En 1983, la principale préoccupation du CICR en Pologne a concerné les personnes détenues en raison des événements. Aucune action de protection n'a toutefois pu être réalisée. Dans le domaine de l'assistance, l'action conjointe de la Ligue et du CICR en faveur de la population civile s'est poursuivie, en étroite collaboration avec la Croix-Rouge polonaise, mais dans des proportions moindres qu'en 1982.

Les activités du CICR en Pologne (y compris l'action conjointe d'assistance) ont nécessité un appel de fonds d'un montant de 5.086.000 francs suisses pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1983 (le premier semestre étant couvert par l'appel qui avait été lancé en décembre 1982 et qui se montait à 18,3 millions de francs suisses).

La délégation du CICR à Varsovie comprenait douze personnes au début de l'année, puis quatre personnes dès le mois d'août. Plusieurs Sociétés nationales ont mis du personnel à la disposition de l'action conjointe d'assistance; celui-ci a été intégré dans la délégation de Varsovie. En outre, le bureau CICR/Ligue, installé à Genève pour coordonner les opérations de secours en Pologne, a été maintenu en 1983.

Le CICR a maintenu le dialogue sur ses activités avec les hautes autorités polonaises. Le vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Henryk Jaroszek, a été reçu au siège du CICR par le Président Hay, le 14 avril; cet entretien a permis, non seulement de faire le point sur les activités du CICR en Pologne, mais aussi de traiter la question de la protection des personnes détenues. C'est aussi dans le but de s'entretenir avec les autorités polonaises de l'action de protection plus spécialement, que deux missions ont été effectuées de Genève: le chef du Département des opérations et le délégué régional du CICR pour l'Europe orientale se sont rendus à Varsovie aux mois de juin et de décembre. Deux entretiens ont eu lieu avec M. Mieczyslaw F. Rakowski, vice-président du Conseil des ministres. Les représentants du CICR ont aussi rencontré M. Domeradzki, ministre de la Justice, et M. Szelachowski, ministre de la Santé.

Ces deux missions, ainsi qu'une autre effectuée en février, ont également permis de dresser le bilan des activités de la Croix-Rouge internationale en Pologne, avec les dirigeants de la Croix-Rouge polonaise. Le CICR a d'ailleurs entretenu des

relations suivies avec ces derniers tant à Varsovie qu'à Genève où le président de la Société nationale, M. R. Brzozowski, et ses principaux collaborateurs ont été accueillis à plusieurs reprises.

Protection

Le CICR avait adressé une offre de services aux autorités polonaises le 18 mai 1982, pour visiter les personnes arrêtées et les personnes condamnées en vertu de la législation entrée en vigueur lors de l'instauration de la loi martiale; le CICR n'avait pas obtenu l'autorisation de réaliser son action de protection.

En 1983, il a donc poursuivi ses démarches, tant de Genève que par l'intermédiaire de sa délégation de Varsovie, pour avoir accès à ces personnes, ainsi qu'à celles qui avaient été arrêtées plus récemment pour des délits motivés politiquement. Bien qu'une grande partie des personnes détenues à la suite des événements de décembre 1981 aient progressivement été libérées, notamment à l'occasion de l'amnistie décrétée en juillet lors de la levée de la loi martiale, le CICR n'a pas relâché ses efforts: il a demandé à pouvoir visiter les personnes qui n'avaient bénéficié que d'une réduction de leur peine et qui demeuraient donc en détention, ainsi que celles qui avaient été arrêtées en cours d'année. A la fin de 1983, ces démarches n'avaient pas abouti.

Assistance

Sur la base de l'accord conclu le 23 décembre 1981, qui définissait les modalités de l'action de la Croix-Rouge internationale en Pologne, le CICR et la Ligue ont, en collaboration avec la Croix-Rouge polonaise, poursuivi leur action conjointe d'assistance en faveur des catégories les plus vulnérables de la population civile.

Pendant les mois d'hiver, une aide alimentaire a été accordée aux personnes âgées, handicapées ou malades ainsi qu'aux nouveau-nés. Des distributions de vêtements et de chaussures ont aussi été effectuées.

En été, un programme d'assistance alimentaire a été réalisé, comme l'année précédente, en faveur des camps de vacances organisés par la Croix-Rouge polonaise pour les enfants socialement défavorisés: 7.000 enfants dans 25 camps en ont bénéficié.

En outre, des aliments diététiques ont été distribués en faveur de 16.000 enfants malades souffrant de mauvaise absorption digestive, de tuberculose ou de diabète. Ce programme, commencé en novembre 1982, a été maintenu toute l'année.

L'assistance médicale a consisté:

- à approvisionner régulièrement 411 hôpitaux en assortiments de médicaments et de matériel médical; ce programme, qui constitue la part la plus importante de l'assistance médicale, a été mené à bien par le CICR; il a

été financé par la Communauté économique européenne; les Sociétés nationales de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark et des Pays-Bas ont confectionné les assortiments d'après les indications fournies par le CICR. Un médecin du CICR s'est rendu à Varsovie, au mois d'avril, pour réévaluer ce programme;

- à mettre à la disposition des trois pharmacies SOS de la Croix-Rouge polonaise des médicaments indispensables et introuvables sur place;
- enfin, à envoyer des médicaments, également indisponibles sur le marché local, pour le traitement de cas individuels.

Les distributions de secours ont été effectuées, pour la plupart, par la Croix-Rouge polonaise, avec le concours de délégués du CICR et de spécialistes mis à la disposition de l'action conjointe par les Croix-Rouges de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de Finlande, de Norvège et de Suède.

La valeur totale des secours (médicaux, alimentaires et autres) distribués en Pologne, en 1983, s'est élevée à 18,9 millions de francs suisses. L'assistance médicale a représenté, à elle seule, plus de 11 millions de francs suisses.

Agence de recherches

Par l'intermédiaire de son Agence centrale de recherches à Genève, le CICR a enregistré des demandes de réunions de familles entre la Pologne et des pays étrangers, concernant 719 personnes; comme il l'avait fait précédemment, il a accordé la priorité aux enfants demeurés seuls en Pologne. En 1983, 50 personnes ont pu rejoindre leur famille à l'étranger.

A la requête des familles, le CICR s'est également occupé de rechercher des ressortissants polonais qui avaient quitté leur pays (des demandes concernant 335 personnes ont été enregistrées en 1983).

Diffusion et information

Aux fins de mieux faire connaître la Croix-Rouge, les principes qui la guident et ses activités, des exposés, accompagnés de projection de films et de distributions de documentation, ont été présentés à divers milieux, principalement au personnel de la Croix-Rouge polonaise, aux participants aux cours de formation de la Croix-Rouge polonaise, aux milieux médicaux, aux collégiens et aux étudiants. Dans une moindre mesure, des exposés ont aussi été présentés à des juristes, des séminaristes, des ouvriers, des membres des forces armées et de la police.

Un délégué, chargé spécialement de cette tâche, a ainsi donné, pendant le premier semestre, 88 exposés dans une quarantaine de localités. Par la suite, c'est le chef de la délégation de Varsovie qui a assumé cette fonction.

Irlande du Nord

Comme il l'avait fait au mois de juillet 1981 (cf. Rapport d'activité 1981), le CICR a effectué une nouvelle série de visites des lieux de détention, en Irlande du Nord, du 25 au 29 avril. Quatre délégués du CICR, dont un médecin, ont visité les prisons de Maze, de Crumlin Road (Belfast), d'Armagh et de Magilligan qui regroupaient, au total, 2.223 détenus.

Turquie

Au mois de juillet 1983, le CICR a offert ses services aux autorités turques: usant de son droit d'initiative, il leur a fait part de son souhait d'avoir accès aux personnes détenues en raison des événements. Les autorités turques lui ont opposé une fin de non-recevoir.

ASSISTANCE FOURNIE OU ACHEMINÉE PAR LE CICR EN 1983

EUROPE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)	Valeur (Fr.s.)	
Pologne*	Malades, population civile via Société nationale	1 051	7 400 820	11 562 000	18 962 820
TOTAL GÉNÉRAL		1 051	7 400 820	11 562 000	18 962 820

* Action conduite conjointement par la Ligue et le CICR.

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES À AROlsen

Géré depuis 1955 par le CICR, le Service international de recherches (SIR), basé à Arolsen (République fédérale d'Allemagne) a pour tâche de rassembler, classer, conserver et exploiter toute documentation individuelle relative aux victimes civiles du régime national-socialiste. Son activité principale consiste à fournir des attestations à la demande des personnes concernées, leur proche famille ou leurs ayants droit.

Le SIR publie chaque année son propre rapport d'activité, dont nous retirons les renseignements suivants :

— En 1983, le SIR a reçu 33.788 demandes provenant de 39 pays. Ces demandes portent sur quelque 24.000 personnes qui désirent avoir confirmation de leur détention en camp de concentration ou de travail, de leur affectation en tant que travailleurs étrangers sur le territoire du Troisième Reich pendant la guerre, ou encore de leur séjour dans un camp de réfugiés immédiatement après la guerre. Près de 14.000 cas enregistrés concernent des nouvelles ou premières demandes, alors que 10.000 autres représentent des demandes relatives à des cas déjà existants.

— Le personnel du SIR a effectué durant l'année 214.532 vérifications dans 20 fichiers différents, touchant 27.500 personnes et portant sur plus de 41.000 noms (y compris les noms de jeune fille et les noms d'emprunt); au total, plus de 51.000 réponses ont pu être transmises.

— Le nombre des cas de recherches s'est élevé en 1983 à 2.283. Les recherches ont permis d'éclaircir 403 cas.

Depuis sa création, en 1943, le SIR a fourni plus de six millions de renseignements à environ 1,7 million d'anciens persécutés du régime national-socialiste.